

**Décryptage des arguments avancés par André Merlin
dans le débat pour La Tribune du 25/05/2022
Anne Debrégeas**

<https://www.latribune.fr/economie/international/pour-ou-contre-la-france-doit-elle-sortir-du-marche-europeen-de-l-electricite-anne-debregeas-face-a-andre-merlin-918976.html>

André Merlin : « Faire sortir la France du marché européen de l'électricité serait une grave erreur car l'emballement des prix de l'électricité en France n'est pas directement dû au fonctionnement de ce marché »

Pourquoi c'est faux : Les [données reconstituant l'évolution des coûts de production](#) (et plus généralement du système électrique) depuis 2012 montrent clairement que la facture d'électricité pour la France a augmenté de 4% en 2021 et moins de 5% en deux ans (voir également ma [tribune](#) qui résume ces éléments). Si la France en était restée à une tarification basée sur les coûts comme c'était le cas avant l'ouverture des marchés, les prix ne se seraient donc pas emballés. C'est bien la référence à des prix de marché calés sur les coûts marginaux qui explique cette envolée. Dit autrement, l'emballement du prix de marché est directement dû au fonctionnement de ce marché.

André Merlin : « *Le prix dépend du mix électrique qui existe à l'instant T dans chaque pays* »

Pourquoi c'est faux : Le prix à chaque instant dépend du mix électrique européen intégrant les contraintes d'interconnexion, et non du mix électrique de chaque pays.

André Merlin : « *Dans l'Hexagone, c'est généralement une centrale nucléaire qui est appelée en dernier recours. Le prix marginal du nucléaire fait donc le prix du marché. Si le prix de l'électricité est si élevé aujourd'hui en France c'est en raison de la faible disponibilité du parc nucléaire [...]. Nous avons donc besoin d'importer de l'électricité venant de pays voisins et notamment de l'Allemagne. Le prix marginal n'est alors plus celui du nucléaire, mais celui de centrale au gaz ou au charbon. D'où la flambée des prix de l'électricité.* »

Pourquoi c'est faux : Sauf lorsque les capacités d'interconnexion sont saturées, les marchés sont couplés et reflètent l'équilibre qui se fait au niveau européen. Le prix est donc celui de la centrale à gaz étrangère, même si on exporte notre nucléaire. Pour cette raison et contrairement à ce qu'avance A. Merlin, le « *prix marginal du nucléaire* » - de l'ordre de 11 €/MWh - fait très rarement le prix de marché en France. Entre 2010 et 2020, avant les problèmes de disponibilité actuels du parc, les prix de marché ont été à ce niveau seulement environ 2% du temps.

André Merlin précise que « *Si le prix de l'électricité est si élevé aujourd'hui en France c'est en raison de la faible disponibilité du parc nucléaire* ». Sans même revenir aux fondamentaux de la formation des prix (cf. ci-dessus), cette affirmation est très clairement démentie par les faits puisque l'envolée des prix de l'électricité a démarré bien avant les problèmes de disponibilité du parc nucléaire et qu'elle concerne toute l'Europe, pas seulement la France.

André Merlin : « *Par ailleurs, du fait du fort développement des énergies renouvelables à caractère intermittent, nous nous apercevons que sur les bourses d'électricité, lorsqu'il y a beaucoup de vent et*

d'ensoleillement, les prix de l'électricité deviennent de plus en plus souvent négatifs. Concrètement, cela signifie que les clients sont rémunérés pour consommer de l'électricité, ce qui est totalement contraire au principe de sobriété énergétique. »

Pourquoi c'est faux : Les prix négatifs sur les marchés traduisent dans la quasi-totalité des situations non pas d'un excédent de production renouvelable en regard de la consommation, mais les contraintes dynamiques d'exploitation du parc ... nucléaire. Dans certaines situations, une forte production d'énergie éolienne ou photovoltaïque devrait conduire à arrêter temporairement certains groupes nucléaires. Mais comme il est coûteux de redémarrer un groupe nucléaire, ses exploitants préfèrent payer pour l'éviter (notion de « butée de baisse »), ce que traduisent les prix négatifs. Relativisons tout d'abord l'ampleur de ces prix négatifs : cela se produit quelques heures par an. La réponse est presque toujours le démarrage de moyens de stockage ou l'arrêt du groupe nucléaire à l'origine de la contrainte, pas une gabegie de consommation (d'ailleurs, seuls les clients en tarification dynamique dont la facture reflète les prix spot horaires sont en théorie incités à surconsommer ... ce qui reste heureusement très marginal en France, même si l'UE pousse à ce type de tarification).

André Merlin : « Ce phénomène [ndlr : prix négatifs] tient aux obligations d'achat des énergies renouvelables, lesquelles restent subventionnées. Or, compte tenu du fort développement actuel des énergies renouvelables, ces dernières devraient être traitées comme les autres formes d'énergies et donc entrer sur le marché selon l'ordre de préséance économique. »

Pourquoi c'est faux : Il n'y a aucun rapport entre les mécanismes de subvention des renouvelables et l'ordre de préséance économique : les subventions servent à couvrir les coûts complets, exclusivement fixes, alors que l'ordre de préséance économique ne considère que les coûts variables, nuls pour les renouvelables. Quel que soit le mécanisme de subvention, les renouvelables passent donc naturellement avant le nucléaire selon cet ordre de préséance, ce qui conduit à l'optimum économique et écologique.

Pour favoriser le nucléaire, A. Merlin propose que cette production passe devant les productions éoliennes et photovoltaïques, au motif que celles-ci sont subventionnées : écrêter une production renouvelable existante plutôt qu'une production nucléaire serait pourtant une gabegie économique et écologique ! Cette proposition farfelue visant à pénaliser les énergies renouvelables dans l'ordre de préséance avait pourtant été proposée par d'autres.

Le seul point qui peut être amélioré dans le programme d'appel actuel est l'incitation à l'écrêtement des petites installations renouvelable, non prévue dans le mécanisme de subvention initial). Mais ce problème pourrait être corrigé simplement en imposant réglementairement à ces petites installations de s'effacer aux heures de coût marginal négatif, sous peine d'être pénalisées (ce qui est peut-être le cas aujourd'hui).

André Merlin : « Leur situation [de L'Espagne et le Portugal] est très particulière car les prix de l'électricité y sont totalement indexés sur le prix du gaz. L'Espagne et le Portugal ne disposent pas de moyens de production pilotables, autres que les centrales à gaz, pour compléter les moyens de production renouvelables. Ils prennent donc de plein fouet l'augmentation très importante du prix du gaz et ont négocié, auprès de la Commission européenne, une limitation du prix du gaz fourni aux centrales électriques gazières pendant douze mois. Les gaziers seront compensés et recevront la

différence entre le prix du marché et le tarif plafonné. Cette compensation sera financée par une taxe sur les bénéfices perçus par les compagnies électriques. »

Pourquoi c'est faux : André Merlin reprend l'explication donnée par la présidente de la Commission Européenne, justifiant l'exception ibérique par un fort taux d'énergies renouvelables et un manque d'interconnexion avec ses voisins (voir [ici](#)). Cette explication, abondamment reprise par la presse, est pourtant démentie par les données : non, **les prix du marché de gros ne sont pas plus élevés en Espagne qu'en France**, pays disposant pourtant de bien moins d'énergies renouvelables non pilotables et d'un bon niveau d'interconnexion. Sur les quatre premiers mois de 2022, la moyenne des prix spot français s'est établie à 233 €/MWh contre 220 €/MWh en Espagne ; même la volatilité des prix était inférieure en Espagne (110 €/MWh d'amplitude journalière moyenne) qu'en France (151 €/MWh d'amplitude journalière moyenne). Le même constat est valable pour l'année 2021. Si les consommateurs d'électricité Espagnols et Portugais sont plus exposés aux prix du gaz, c'est parce qu'ils se plient davantage aux demandes de la Commission Européenne et de l'ACER que la France ou l'Allemagne : ils transmettent les prix de gros de l'électricité dans les tarifs de détail plus que ne le font la France et l'Allemagne (Voir détail [ici](#)).

André Merlin : « le fait qu'EDF exporte de l'ordre de 50 milliards de kilowattheures par an (hormis en 2022), grâce à ce marché, est de nature à contribuer à un retour vers une situation financière plus saine »

Pourquoi c'est faux : EDF n'a pas attendu les marchés pour exporter son électricité, dans des proportions de même ordre qu'aujourd'hui, sans corrélation avec la mise en place des marchés (Voir [ici](#)). Cette confusion entre marché et interconnexion physique a été reprise, entre autres, par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique : « c'est pour ça qu'on a un marché, c'est pour ça qu'on a des interconnexions et c'est pour ça que les personnes qui vous disent qu'il faut sortir du marché européen de l'électricité sont de grands irresponsables » (3 juin sur Franceinfo).

Sur la base de cette analyse, André Merlin propose des solutions inadaptées :

André Merlin : « Plutôt que de sortir du marché, je pense que nous pouvons le faire évoluer, en y apportant des améliorations. Il s'agirait notamment d'augmenter sensiblement la part des contrats de long terme entre les fournisseurs et leurs clients, à l'image du contrat qui lie EDF et ses clients électro-intensifs »

Pourquoi cette solution est inadaptée : Elle revient à flécher certaines centrales pour certains consommateurs, donc à renoncer à toute égalité de traitement (les coûts de production des différentes centrales sont en effet très différents).

Par ailleurs, à moins de concerner toutes les installations, production comme moyens d'équilibrage, comment garantir une juste rémunération des investisseurs par ces contrats long terme ?

André Merlin : « Nous pourrions aussi négocier, si nécessaires, des dérogations, à condition qu'elles soient temporaires, à l'image de ce qui a été accordé en Espagne et au Portugal [...]. Est-ce que la France pourrait demander une dérogation similaire ? Je ne pense pas que cela soit nécessaire car, grâce au

bouclier tarifaire mis en place par l'Etat, le tarif réglementé de vente de l'électricité réservé aux particuliers n'a augmenté, à ce jour, que de 4%. »

Pourquoi cette solution est inadaptée : Le bouclier tarifaire est une solution coûteuse pour l'Etat et pour EDF (ce qui met l'entreprise en difficulté), extrêmement complexe et non maîtrisée. Et elle est temporaire, or il devient urgent de mettre en place un système pérenne. (id pour la proposition d'A.Merlin de « *prolongement de ce tarif réglementé [du gaz] jusqu'à la fin de la crise ukrainienne* ». Et après ?)

Plus généralement, André Melin propose de maintenir une concurrence sur l'exploitation du parc, sans jamais la définir ni préciser l'intérêt escompté pour les producteurs ou les consommateurs. La seule justification qu'il avance est l'obligation de se conformer à des textes européens découlant d'une directive de 1996, dont le bilan est aujourd'hui accablant et qui n'ont jamais débattus démocratiquement.

Pour plus de détail, voir cet [article détaillé sur l'inadéquation intrinsèque du système électrique à la concurrence](#) et une [page regroupant un ensemble de documents](#) (articles, émissions, rapports, etc.) sur l'organisation du secteur électrique.